

# LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

FICHE  
N° 23

## 1. LE DISPOSITIF

### A- Qu'est-ce-que les différents modes d'accueil du jeune enfant ?

Différents modes d'accueil sont possibles :

- l'accueil individuel chez un assistant maternel à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels ;
- l'accueil individuel chez un assistant maternel employé par une crèche familiale (votre enfant bénéficie à la fois d'un accueil individuel et de temps collectif au sein de la crèche familiale) ;
- l'accueil collectif en établissements d'accueil du jeune enfant de différents types :
  - o crèche collective,
  - o halte-garderie,
  - o multi-accueil (crèche collective et halte-garderie ou crèche collective et crèche familiale),
  - o micro-crèche.

Les capacités d'accueil sont variables d'une structure à l'autre à l'exception des micro-crèches qui comportent un maximum de 10 places.

Les gestions des établissements d'accueil sont soit publiques (commune, communauté de communes...) soit privées (associations ou organismes à but lucratif).

Références

Code de santé publique (CSP) Art. L2111-1, L2112-2, L2122-2, L2122-4, L4151, R2112-7 et R4127-348

### B- Qui peut en bénéficier ?

Les familles loirétaines avec enfants de moins de 4 ans pour les établissements d'accueil (avant la

scolarisation) ou moins de 6 ans (enfants en situation de handicap).

Chez les assistants maternels, les accueils se font soit toute la journée (enfant non scolarisé) soit sur des temps périscolaires pour les plus grands.

## 2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Les Maisons du Département.
- Les Relais assistantes maternelles (RAM).
- Le site internet du Loiret : [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)
- Le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)